

## **AVENANT N°2**

Du 18 avril 2017

Aux Règles de Classe Jauge dans le cadre de la Transat AG2R - La Mondiale 2018

## Edition de Mars 2018

AVENANT à la règle H.4.2

- « Les modifications ou rajouts par rapport au texte initial sont en caractère gras »
- « Les suppressions par rapport au texte initial sont en caractère rayé »

## H.4.2. Communications privées

Les téléphones cellulaires et tous autres moyens de communications privés sont interdits, à l'exception de celui défini par l'article H.4.1.des présentes règles.

Les cartes SIM de tous les appareils type caméra, tablettes ... doivent être retirées et les espaces leur étant réservés condamnés par un scellé sous forme de sticker numéroté qui sera fourni et posé par le secrétariat de la Classe et/ou les mesureurs de classe.

Les communications privées avec la famille, amis, sponsors, etc. sont autorisés à condition que la communication n'aide pas le concurrent dans les domaines de la météo, le routage et la stratégie de course dans les conditions suivantes : Pour les épreuves de catégorie 1 : par iridium, VHF et voix directe,

Pour les autres catégories : par VHF et voix directe.

Les informations concernant d'autres concurrents ne doivent pas être transmises.

Pour l'édition 2018 de La transat AG2R La Mondiale, les téléphones cellulaires sont autorisés, conformément à la charte de non-routage signée par l'ensemble des équipages, les communications privées par iridium, VFH, voix directe et téléphone cellulaire, relatifs à toute optimisation de route sont formellement interdits.

Le président de La Classe Figaro Bénéteau

Le président de la Commission Jauge et Sécurité

Le responsable des mesures Classe Figaro Bénéteau

Yannig Livory

Michel Moyou

Jean-Louis Jaouen